

15 novembre 2017

Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 344 300 francs, soit:

- **3 723 400 francs complémentaires au crédit de 600 000 francs voté le 6 octobre 2015 (PRD-108), destinés au réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS) sises, pour la caserne 1, au 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, pour la caserne 2, aux 3-5, rue des Asters, parcelle N° 3123, feuille N° 29 du cadastre de Genève-Petit-Saconnex, et, pour la caserne 3, au 68, route de Frontenex, parcelle N° 2821, feuille N° 23 du cadastre de Genève-Eaux-Vives;**
- **338 900 francs destinés à l'installation d'un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d'engagement en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes;**
- **282 000 francs destinés à assurer l'acquisition de la literie et autre mobilier pour les chambres et les espaces de repos, de matériel spécifique pour l'entretien du linge et pour les lieux de vie ainsi que le renouvellement de mobilier de bureau.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le 6 octobre 2015, votre Conseil a voté le projet de délibération PRD-108 décidant d'ouvrir un crédit de 600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours (SIS), afin de permettre l'accueil de 25 sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles (SPP).

Ce crédit a permis le démarrage des travaux prioritaires en casernes 1 (Vieux-Billard) et 2 (Asters) tels que décrits dans cette proposition. Néanmoins, en raison de l'importance des travaux à engager pour permettre un fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'accueil de SPP supplémentaires, l'enveloppe de 600 000 francs se révèle insuffisante.

Exposé des motifs

Conformément au règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05.01),

l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires détermine la répartition des interventions. S'agissant des missions particulières de premiers secours liées à une notion d'urgence dans le but de sauver la vie de personnes et/ou d'animaux, elles sont attribuées aux SPP qui sont prêts à intervenir vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les études isochroniques conduites dans le cadre du Concept opérationnel cantonal de défense et de secours démontrent la nécessité d'ouvrir et d'exploiter plusieurs casernes professionnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour garantir 80% des délais d'intervention fixés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers.

Le SIS assure actuellement le secours sur l'ensemble du territoire cantonal depuis trois bases de départ. Seule la caserne principale du Vieux-Billard est opérationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les deux autres casernes (Asters et Frontenex) assurent les interventions de 7 h à 21 h.

Comme évoqué en introduction, la création par le vote de votre Conseil de 25 postes SPP supplémentaires permettra, une fois les casernes réaménagées, que les trois bases de départ soient opérationnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Onze aspirants sont actuellement en cours de formation, onze autres débiteront leur école en septembre 2017 et les trois derniers, sous réserve du vote du budget, débiteront leur formation en septembre 2018, échelonnant ainsi l'augmentation des SPP de 2018 à 2020.

Toutefois, comme cela sera développé plus loin, l'augmentation du nombre de SPP permettant l'exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre implique passablement de transformations, étant entendu que les espaces à disposition ne sont pas extensibles.

Il est dès lors primordial que les travaux déjà engagés puissent être menés à leur terme dans les délais annoncés, soit courant 2020, afin de permettre au SIS de bénéficier d'outils de travail garantissant l'exploitation de moyens supplémentaires minimaux.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation des travaux proposés répond d'une part à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment (normes en matière de responsabilité civile, plus particulièrement l'article 58 CO) et, d'autre part, à celle d'assurer la sécurité des SPP et du personnel civil en leur offrant des locaux fonctionnels et en nombre suffisant.

Description des ouvrages

Caserne 1

Construits en 1957 sur une parcelle de 8656 m², les divers bâtiments de la caserne 1 ont un volume total de 27 422 m³ et accueillent actuellement un minimum de 17 SPP pour des permanences de vingt-quatre heures. Les bureaux de l'état-major et de la logistique ainsi que les locaux d'entretien et de stockage des véhicules et du matériel sont également aménagés à la caserne 1.

Caserne 2

La caserne 2 a été construite en 1965 dans l'ensemble des Asters dans lequel ses locaux sont étroitement imbriqués dans une partie du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. Elle totalise 7895 m³ et dispose d'une cour dotée d'un accès pour ses véhicules. La disposition actuelle des locaux est loin d'être satisfaisante, mais c'est surtout la cohabitation avec les habitants qui se révèle difficile, ces derniers supportant mal les départs en intervention. Les SPP doivent donc faire face à de nombreuses et désagréables incivilités qui compliquent leur travail.

Caserne 3

La caserne 3 a été construite en 1981 pour un volume de 16 330 m³, y compris les locaux actuellement occupés par le club de tennis de table UGS-Chênois.

Actuellement, au moins huit SPP travaillent en caserne 2 et sept en caserne 3 pour des astreintes de quatorze heures, avec un petit nombre de véhicules et de matériel. La caserne 3 est quant à elle fermée le dimanche.

Ces bâtiments sont soumis à un usage intensif puisqu'ils abritent un service d'urgence disponible trois cent soixante-cinq jours par an. Ils exigent donc un entretien constant et important.

Programme et descriptif des travaux

Les trois casernes doivent être transformées pour accueillir 25 SPP supplémentaires et permettre une exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le long terme. Relevons qu'il ne s'agit pas seulement d'aménager des chambres supplémentaires, mais aussi de transformer ou rénover ces locaux afin qu'ils puissent supporter un usage intensif accru sans que leur surface soit nécessairement agrandie.

Besoins informatiques

L'ouverture des casernes 2 et 3 vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept implique de pouvoir piloter les installations techniques de ces deux casernes à distance depuis la centrale d'alarme d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) de la caserne 1, soit:

- portes de garage et portails;
- feux de signalisation;
- enclenchement ou extinction des lumières dans les locaux;
- ventilation;
- alarmes dans les chambres des pompiers la nuit.

Les casernes 2 et 3 seront donc équipées chacune d'un automate programmable industriel (API) et ces fonctions insérées dans le système d'aide à l'engagement (SAE), comme l'est dotée la caserne 1. Cet API permet la commande à distance, par la centrale d'engagement, des portes de garage afin que celles-ci ne restent pas ouvertes à la suite d'un départ laissant la caserne vide.

Par ailleurs, dans le but de gagner du temps lors du départ en intervention, des panneaux d'affichage électronique, dits tableaux de départ, indiquant notamment l'adresse d'intervention, le type de sinistre, les véhicules hors service et l'heure, ont un rôle déterminant pour compléter les annonces vocales. Aujourd'hui ces tableaux arrivent en fin de vie et ne sont plus entretenus par le fournisseur. Le SIS demande leur renouvellement ainsi que l'ajout de panneaux supplémentaires sur les divers sites où les moyens sont engagés.

Finalement, les stations de liaison avec la centrale d'engagement existantes des casernes 2 et 3, qui datent de la construction des bâtiments, seront entièrement remplacées par des installations permettant, si nécessaire, de prendre le relai sur l'API. Chaque caserne sera équipée de deux postes comprenant chacun une radio Polycom, une entrée de sonorisation, deux postes informatiques et une platine de commandes API.

Locaux spécialisés

L'aménagement de locaux spécialisés, comme le laboratoire des appareils respiratoires (AR), le local d'entretien du matériel sanitaire et le local de gonflage des bouteilles d'air comprimé, exige des installations techniques qui leur sont dédiées, notamment des installations de ventilation.

De même que l'engagement des 25 SPP supplémentaires est échelonné sur trois ans, les travaux sont planifiés en plusieurs étapes.

Travaux réalisés sur la délibération PRD-108 de 600 000 francs

Caserne 1 – chambres côté «Vieux-Billard 11»

Il s'est agi d'aménager trois chambres dans trois bureaux situés au 2^e étage, comprenant pour la première 4 lits, et les deux autres, 2 lits. Chaque lit est attribué à quatre SPP, qui disposent chacun d'une armoire fixe à vêtements et d'une armoire fixe à literie. On a donc un total de 8 lits, de 32 armoires à vêtements et de 32 armoires à literie. Chaque chambre est aussi équipée d'un lavabo et des installations d'alarme nécessaires.

Afin de libérer ces trois bureaux, des travaux et des déménagements pour les rocades suivantes ont été réalisés:

Amat 6

- Rénovation des bureaux précédemment mis à la disposition de Caritas et du Centre social protestant, afin d'accueillir les collaborateurs et collaboratrices de la protection civile.

Rois 13

- Dans la surface libérée par la protection civile, aménagement de deux bureaux fermés dans les bureaux actuellement en open space, afin d'accueillir la juriste du SIS et l'adjoint de direction de la Division logistique.

Seujet 34

- Aménagement de bureaux à l'entresol, pour l'Unité comptabilité, les bureaux d'Amat 6 s'étant révélés trop exigus pour loger cette unité et la protection civile.

Vieux-Billard 11 – 1^{er} étage

- Aménagement d'un bureau et d'une salle de conférences dans le bureau précédemment occupé par le secrétariat.

Vieux-Billard 11 – rez-de-chaussée

- Aménagement du secrétariat dans l'ancien vestiaire des opérateurs et opératrices de la centrale d'alarme (CETA).
- Agrandissement de l'huissierie afin d'accueillir un deuxième poste de travail, le secrétariat ne pouvant recevoir que deux postes de travail.
- Rénovation de l'entrée dont la surface a diminué.

Vieux-Billard 11 – sous-sol

- Transformation légère d'un local technique afin d'y installer le matériel de l'ancienne centrale téléphonique.
- Rénovation de l'ancienne centrale téléphonique afin d'y installer les vestiaires de la CETA.
- Rénovation du palier côté «Vieux-Billard» afin d'y installer 25 patères supplémentaires pour les vêtements de feu des SPP.

Caserne 2 – vestiaires

Le local informatique a été réaménagé et refait afin d'y installer 25 patères supplémentaires pour les vêtements de feu des SPP.

Travaux à réaliser sur la base de la présente demande

Caserne 1 – chambres côté «Gourgas»

Il s'agira d'aménager au 2^e étage deux chambres et des locaux sanitaires pour femmes. Ces chambres seront attribuées aux sapeuses-pomprières professionnelles et ambulancières. Chaque chambre comprendra deux lits et le même mobilier que celui installé dans les chambres aménagées en 1^{re} étape.

Afin de libérer ces locaux, les travaux et rocades suivants sur le site de la caserne 1 seront nécessaires:

Bâtiment Gourgas – rez-de-chaussée

- Laboratoire des appareils respiratoires (AR):
Actuellement installé au 1^{er} étage du bâtiment principal, il sera aménagé dans les anciens locaux de l'Unité comptabilité. Il sera divisé en deux zones fermées, une zone sale dédiée au nettoyage et une zone propre dédiée au contrôle et remontage des AR et des masques. La zone sale sera équipée de deux machines à laver les appareils respiratoires, de deux machines à laver les masques, de deux armoires à sécher, de quatre plonges et du mobilier de dépose nécessaire. La zone propre sera équipée de deux appareils de contrôle des masques, de deux appareils de contrôle des appareils respiratoires, d'une plastifieuse, d'une presse à cylindres (bouteilles d'air comprimé) et du mobilier de dépose nécessaire.
- Bureau du responsable du laboratoire, aménagé dans l'ancien bureau du responsable des véhicules.

- Local de remplissage et de stockage des bouteilles d'air comprimé, aménagé dans l'ancien dépôt à matières dangereuses: une trémie sera exécutée dans la dalle sur sous-sol pour pouvoir installer une table élévatrice qui transportera les bouteilles d'air comprimé du rez-de-chaussée au sous-sol, dans le local du compresseur.

Bâtiment Gourgas – 1^{er} étage

Dépôt des tailleurs: des installations de stockage sur rails permettront de disposer de surfaces de rangement supplémentaires.

Bâtiment Gourgas – sous-sol

- Local pour compresseur: un saut-de-loup en façade Gourgas, comprenant une entrée et une sortie d'air, permettra l'installation d'un compresseur à air, raccordé au réseau informatique et muni d'un arrêt d'urgence connecté à un détecteur de méthane. Ce local sera isolé phoniquement.
- Dépôt à matières dangereuses destiné au stockage des produits utilisés par les mécaniciens: il sera situé dans un dépôt à proximité de la machine à laver les tuyaux.

Ateliers

- Bureau du responsable véhicules aménagé dans une partie de la forge.
- Forge, réduction de sa surface, rénovation et mise en conformité aux normes de l'OCIRT. Installation d'une mezzanine en éléments métalliques pour un stockage conforme, à l'horizontale, de profilés métalliques de grande longueur.

Bâtiment principal – rez-de-chaussée

- Local de nettoyage, de désinfection et de rétablissement du matériel sanitaire: Ce local, existant et une fois rénové, permettra d'entretenir le matériel sanitaire dans des conditions conformes aux normes en vigueur, notamment pour ce qui concerne les matériaux des agencements (inox interdit), le déroulement des opérations de nettoyage et le tri des déchets contaminés ou périmés.
Afin d'être conformes aux normes de l'Office fédéral de la santé pour la conservation des médicaments, ce local et la réserve adjacente devront être climatisés.

Bâtiment principal – 1^{er} étage

- Buanderie aménagée dans l’ancien laboratoire des appareils respiratoires (AR):
Le nombre des machines et des meubles de rangement sera augmenté, afin de pouvoir entretenir les vêtements des SPP supplémentaires.

Caserne 2

Les permanences en caserne 2 passant de quatorze à vingt-quatre heures par jour et afin d’améliorer l’habitabilité des lieux, il est prévu de redistribuer l’ensemble des locaux: les chambres et leurs locaux sanitaires seront regroupés au 1^{er} étage, alors que le réfectoire, la cuisine, les vestiaires et les bureaux seront placés au rez-de-chaussée. Une terrasse sera aménagée devant le réfectoire qui s’ouvrira rue des Asters.

Une nouvelle salle de sport sera aménagée dans l’ancien atelier de réseau hydraulique. Ce dernier sera lui-même aménagé dans d’anciens locaux sanitaires peu utilisés.

La distribution des locaux sera la suivante:

Rez-de-chaussée

- Entrée piétonne rue des Asters, existante;
- Entrée piétonne cour, existante et transformée;
- Réfectoire et cuisine, nouveaux, actuellement au 1^{er} étage;
- Hall central, existant;
- Locaux sanitaires et techniques, existants et transformés;
- Vestiaires, existants et agrandis;
- Bureaux, existants et transformés;
- Halle des camions et garages, existant;
- Atelier du réseau hydraulique, existant et transformé;
- Salle de sport, nouvelle;
- Local compresseur et dépôt, existants;
- Terrasse pour le réfectoire et la cuisine, façade rue des Asters, nouvelle.

1^{er} étage

- Salle de réunion, existante;
- Sept chambres dont trois existantes;
- Locaux sanitaires, existants et transformés.

Caserne 3

De manière identique à la caserne 2, les astreintes des sapeurs-pompiers de la caserne 3 passeront de quatorze à vingt-quatre heures par jour. Dès lors, afin d'améliorer l'habitabilité des lieux, il est prévu de revoir la distribution des locaux situés aux 1^{er} et 2^e étages avec:

- Le réaménagement des chambres actuelles du 1^{er} étage et la création de nouvelles chambres. Ces dernières seront placées au second étage de la caserne en lieu et place d'une salle d'entraînement du club de tennis de table. La salle principale où se trouvent les pongistes ne sera pas concernée par les travaux et par conséquent les pongistes pourront rester sur place.
- La réfection de la cuisine existante pour l'adapter à l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers.
- La création d'une cloison de séparation vitrée entre la zone repas et la zone détente.
- La création de trémies avec perches pour une meilleure rapidité d'intervention.
- L'ouverture d'une porte dans la cage d'escalier existante afin de relier par l'intérieur les 1^{er} et 2^e étages des bâtiments.

Les locaux du rez-de-chaussée, comprenant principalement le garage des véhicules et des zones de stockage, seront peu concernés par les travaux, seules quelques mises à jour des installations d'éclairage et peinture sont prévues.

Pour le sous-sol, il est uniquement prévu de démonter la piste d'entraînement pour y aménager une salle de sport.

Surfaces, volumes

Les surfaces et les volumes existants ne sont pas modifiés.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet est développé afin de respecter les critères «écoconstructions» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Il s'appuie également sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre CFC).

Conception énergétique

Les installations techniques obsolètes et défectueuses sont remplacées ou mises en conformité.

Les dispositifs d'éclairage sont choisis afin de répondre aux normes sécuritaires, quantitatives et d'objectifs énergétiques.

Description des installations techniques

Tous les locaux doivent être équipés d'une sonorisation et de signaux visuels transmettant les messages d'alerte de la CETA. Les chambres à coucher sont équipées d'alarmes individuelles (une par lit) permettant de réveiller les SPP la nuit lorsqu'ils/elles sont appelés-e-s en intervention.

En caserne 1, certains locaux spécialisés exigent des installations techniques particulières. Il s'agit du laboratoire des appareils respiratoires, du local de gonflage, du local de nettoyage, désinfection et rétablissement du matériel sanitaire, du local de stockage des matières dangereuses et de la buanderie.

Laboratoire des appareils respiratoires (AR)

- La zone sale sera équipée d'une ventilation artificielle à commande manuelle pour l'extraction des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP), permettant un taux de renouvellement de l'air selon les normes en vigueur.
- Deux grilles d'écoulement des eaux sales seront installées au sol.
- La zone propre sera placée sous atmosphère contrôlée (température et humidité relative).
- Les deux zones seront munies de vannes d'air comprimé.

Local pour compresseur des AR

- Extraction d'air mécanique commandée par une sonde de température avec clapet coupe-feu, asservie au compresseur et installée au niveau du saut-de-loup.
- Dispositif d'arrêt d'urgence du compresseur, asservi à une détection du gaz méthane.

Local de nettoyage, de désinfection et de rétablissement du matériel sanitaire

- Installation de climatisation.
- Installation d'un aspirateur à poussières centralisé, placé dans l'îlot central.

Estimation des coûts

Crédit I Réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS)

Caserne 1

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		
11	Déblaiement, préparation du terrain		86 200
	112 Démolitions et démontages	38 500	
	118 Désamiantage	40 000	
	198 Expertise amiante	7 700	
2	Bâtiment		
21	Gros œuvre 1		101 000
	211.4 Canalisations intérieures	4 000	
	211.5 Béton et béton armé	36 500	
	211.6 Maçonnerie	29 000	
	213 Construction en acier	25 000	
	216 Pierre de taille	6 500	
22	Gros œuvre 2		26 500
	225 Etanchéités et isolations spéciales	20 000	
	228 Stores et protections solaires	6 500	
23	Installations électriques		326 000
	230 Installations électriques	326 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		138 000
	242 Production de chaleur	34 000	
	244 Installations de ventilation	104 000	
25	Installations sanitaires		147 900
	250 Installations sanitaires	87 900	
	258 Agencements de laboratoire	60 000	
26	Installations de transport		14 000
	265 Dispositifs de levage	14 000	
27	Aménagements intérieurs 1		236 900
	271 Plâtrerie	31 000	
	272 Ouvrages métalliques	37 400	
	273 Menuiserie	138 500	
	274 Vitrages intérieurs spéciaux	25 000	
	275 Systèmes de verrouillage	5 000	
28	Aménagements intérieurs 2		334 700
	281 Revêtements de sol	147 500	

	285	Traitement des surfaces intérieures	163 500	
	287	Nettoyage	23 700	
3		Equipements d'exploitation		
	36	Installations de transport, installations de stockage		29 000
	368	Installations de stockage diverses	29 000	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		
	51	Autorisations, taxes		2 000
	511	Autorisations, gabarits, taxes	2 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 500
	524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 500	
	56	Autres frais secondaires		2 500
	566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	2 500	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves		43 400
	583	Réserves pour imprévus 3%	43 400	
	59	Comptes d'attente pour honoraires		70 000
	592	Ingénieur civil	8 000	
	594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	22 000	
	596.9	Ingénieur désamiantage	25 000	
	597	Ingénieur sécurité	15 000	
		Coût total de la construction (HT) caserne 1		1 560 600

Caserne 2

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		
	11 Déblaiement, préparation du terrain		79 200
	112 Démolitions	25 000	
	118 Désamiantage	45 000	
	198 Expertise amiante	9 200	
2	Bâtiment		
	21 Gros œuvre 1		15 000
	211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	15 000	
	22 Gros œuvre 2		30 000
	221 Fenêtres, portes extérieures	30 000	

23	Installations électriques		249 200
230	Installations électriques	126 200	
235	Câblage informatique	123 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		46 300
240	Remplacement/déplacement de radiateurs	20 000	
244	Installations de ventilation	26 300	
25	Installations sanitaires		105 000
250	Installations sanitaires	45 000	
258	Agencement de cuisine	60 000	
27	Aménagements intérieurs 1		157 200
271	Plâtrerie	30 000	
272	Serrurerie	7 200	
273	Menuiserie	120 000	
28	Aménagements intérieurs 2		192 700
281	Revêtements de sol	80 000	
283	Faux plafonds	35 000	
285.1	Peinture intérieure	62 700	
287	Nettoyage du bâtiment	15 000	
4	Aménagements extérieurs		
42	Jardins		25 000
420	Jardins	25 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
51	Autorisations, taxes		1 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	1 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		3 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	3 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		27 200
583	Réserves pour imprévus 3%	27 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires		215 600
591	Architecte	160 600	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	12 000	
596	Géomètre	3 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	25 000	
597	Ingénieur sécurité	15 000	
Coût total de la construction (HT) caserne 2			1 146 400

Caserne 3

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		
11	Déblaiement, préparation du terrain		50 000
	112 Démolitions	30 000	
	113 Démontages	20 000	
2	Bâtiment		
21	Gros œuvre 1		21 000
	211.0 Installations de chantier	2 000	
	211.5 Béton et béton armé	12 000	
	211.6 Maçonnerie	7 000	
23	Installations électriques		215 000
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		28 000
25	Installations sanitaires		100 000
	250 Installations sanitaires	40 000	
	258 Agencements de cuisine	60 000	
27	Aménagements intérieurs 1		198 080
	271.1 Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	11 080	
	272.2 Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	8 000	
	272.3 Vitrages intérieurs en métal	36 000	
	273.0 Portes intérieures en bois	36 000	
	273.1 Armoires murales, rayonnages, etc.		
	273.3 Menuiserie courante	102 000	
	275 Systèmes de verrouillage	5 000	
28	Aménagements intérieurs 2		178 120
	281.1 Revêtements de sol sans joint	45 500	
	281.6 Carrelages	5 400	
	281.9 Plinthes	5 310	
	282.4 Faïence	16 900	
	283 Faux plafonds	28 000	
	285.0 Echafaudages	2 010	
	285.1 Peinture intérieure	60 000	
	287 Nettoyage du bâtiment	15 000	
42	Jardins		25 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
51	Autorisations, taxes		1 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	1 000	

58	Comptes d'attente provisions et réserves		24 500
583	Réserves pour imprévus	24 500	
59	Comptes d'attente pour honoraires		128 300
591	Architecte	120 300	
592	Ingénieur civil	8 000	
I.	Coût total de la construction (HT) caserne 3		969 000
	Récapitulation des coûts (HT)		
	Coût total de la construction caserne 1		1 560 600
	Coût total de la construction caserne 2		1 146 400
	Coût total de la construction caserne 3		<u>969 000</u>
	Coût total de la construction (HT)		3 676 000
	Calculs des frais financiers		
	+ TVA 7,7%, arrondi		<u>283 100</u>
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		3 959 100
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × CHF 3 959 100), arrondi		<u>198 000</u>
III.	Sous-total		4 157 100
	+ Intérêts intercalaires (2% × CHF 4 168 600 × 48 mois) / (2 × 12), arrondi		<u>166 300</u>
IV.	Coût total de l'opération (TTC)		4 323 400
	A déduire, crédit de construction voté le 06.10.2015 (PRD-108)		<u>- 600 000</u>
V.	Total du crédit I demandé		3 723 400

Crédit II Installation d'un API et de postes de planton en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
2	Bâtiment		
23	Installations électriques		314 600
235	Installation d'un API en casernes 2 et 3	40 000	
235	Installation de postes de planton en casernes 2 et 3	100 000	

235	Installation de panneaux de départ dans les trois casernes	174 600	
	Coût total (HT)		314 600
			admis à
	+ TVA 7,7%	24 224	<u>24 300</u>
	Coût total (TTC)		338 900
	Total du crédit II demandé		338 900

Crédit III Acquisition de literie, de mobilier et de matériel pour les trois casernes

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
9	Ameublement et décoration		
90	Ameublement et décoration		240 800
903	Mobilier pour 10 chambres à 2 lits	68 300	
903	Mobilier pour locaux de travail caserne 1	33 870	
903	Mobilier pour locaux de travail casernes 2 et 3	28 960	
903	Mobilier pour réfectoires casernes 1, 2 et 3	96 320	
903	Mobilier pour le local de nettoyage du matériel sanitaire	6 850	
903	Mobilier pour le laboratoire AR	6 500	
93	Appareils, machines		21 000
930	Machines pour la buanderie	16 000	
930	Horloges synchronisées pour casernes 2 et 3	5 000	
	Coût total (HT)		261 800
			admis à
	+ TVA 7,7%	20 159	<u>20 200</u>
	Coût total (TTC)		282 000
	Coût total du crédit III demandé		282 000

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029 (p. 56)

Cet objet est prévu au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 en tant que projet actif chiffré, sous le numéro 073.031.10, pour un montant de 2 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis quelques impacts sur la consommation d'électricité, de chauffage et d'eau des casernes secondaires, en raison de leur exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les travaux et acquisitions présentés dans cette proposition ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les coûts de fonctionnement du SIS.

Le montant prévisionnel des contrats de maintenance relatifs aux objets du projet de délibération II est estimé à 6400 francs.

Charges financières annuelles

Crédit I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 410 380 francs.

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 45 890 francs.

Crédit III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 38 190 francs.

Autorisation de construire

Les travaux déjà exécutés en caserne 1 ont fait l'objet de l'APA 45032, délivrée le 26 mai 2016.

Une requête en autorisation de construire sera déposée pour la transformation de chaque caserne.

Délai de réalisation

Les travaux ont commencé en 2016 et se termineront d'ici à 2020, comme prévu par le Conseil administratif dans sa décision du 11 novembre 2015. Les trois casernes restent en exploitation durant les travaux.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire de la délibération I est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire de la délibération I est le Service d'incendie et de secours.

Le service gestionnaire de la délibération II est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Le service bénéficiaire de la délibération II est le Service d'incendie et de secours.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la délibération III est le Service d'incendie et de secours.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Crédit I – Casernes 1, 2 et 3
Réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Caserne 1	Caserne 2	Caserne 3	Total Crédit I	%
Travaux préparatoires	86 200	79 200	50 000	215 400	5%
Honoraires	70 000	215 600	128 300	413 900	10%
Gros œuvre 1 et 2	127 500	45 000	21 000	193 500	4%
Second œuvre	571 600	349 900	376 200	1 297 700	30%
Installations, équipements fixes	654 900	400 500	343 000	1 398 400	32%
Aménagements extérieurs		25 000	25 000	50 000	1%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)				647 400	15%
Autres: frais secondaires	50 400	31 200	25 500	107 100	2%
Coût total du projet TTC	1 560 600	1 146 400	969 000	4 323 400	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours (SIS)

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	410 380	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	410 380	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	410 380
---	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Délibération I			
PRD-108 dépenses 2016	95 500		95 500
Année de vote du crédit par le CM:			
2017	278 000		278 000
2018	1 000 000		1 000 000
2019	1 500 000		1 500 000
2020	1 449 900		1 449 900
Totaux	4 323 400	0	4 323 400

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

**Objet: Crédit II – Casernes 1, 2 et 3
Installation d'un API et de postes de planton en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Equipements informatiques	314 600	92,83%
Frais financiers: TVA	24 300	7,17%
Coût total du projet TTC	338 900	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	6 400	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	45 890	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	52 290	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement **52 290**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0		0
2018	100 000		100 000
2019	200 000		200 000
2020	38 900		38 900
Totaux	338 900	0	338 900

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 723 400 francs, complémentaire au crédit de 600 000 francs voté le 6 octobre 2015 (PRD-108), destiné au réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS), sises, pour la caserne 1, au 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, pour la caserne 2, aux 3-5, rue des Asters, parcelle N° 3123, feuille N° 29 du cadastre de Genève-Petit-Saconnex, et, pour la caserne 3, au 68, route de Frontenex, parcelle N° 2821, feuille N° 23 du cadastre de Genève-Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 723 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PRD-108 du 6 octobre 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 338 900 francs, destiné à l’installation d’un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d’engagement dans les casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes du Service d’incendie et de secours (SIS).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 338 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 282 000 francs, destiné à assurer l’acquisition de la literie et autre mobilier pour les chambres et les espaces de repos, de matériel spécifique pour l’entretien du linge et pour les lieux de vie ainsi que le renouvellement de mobilier de bureau des trois casernes du Service d’incendie et de secours (SIS).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 282 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.